

RESUMES NON TECHNIQUE

Dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la Société SEA BULK dépose le présent dossier de régularisation administrative et d'extension d'activité.

L'activité du site est la manutention portuaire de matériaux non dangereux vrac solide impliquant le transit de matériaux de type : charbons, bois, minéraux, métaux, plastiques, verre.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger de ce dossier sont présentés ci-après.

ETUDE D'IMPACT

EAUX ET SOLS

La Société n'utilise pas de l'eau prélevée sur réseau communal sur le site.

Il n'y a pas de rejet usage domestique sur le site (WC, lavabos, réfectoire, chaufferie). En effet, les bureaux et locaux sociaux sont implantés sur un site distinct de la société, en dehors du périmètre de l'installation classée.

L'eau pouvant être utilisée sur le site est prélevée au niveau du bassin maritime sera pour :

- le nettoyage des voiries
- l'arrosage des stockages pulvérulents

L'eau d'extinction d'un incendie sera également prélevée en priorité au bassin maritime à l'aide d'un groupe moto-pompe.

Les eaux rejetées par le site sont de type pluvial.

Les quais sont en rétention. Les eaux pluviales de ruissellement des voiries et des zones de stockage transiteront par un bassin de décantation et un bassin tampon avant rejet au Bassin Maritime (en projet). Le trop-plein sera rejeté au bassin maritime.

Le bassin maritime / bassin de Mardyck est présent en limite de quai. Le bassin est fermé mais connecté au canal des Dunes (1km à l'ouest) et le canal de Dunkerque-Valenciennes (1 km au sud).

Les eaux de surface ont une qualité écologique médiocre selon l'*Agence de l'eau Artois Picardie*.

Le site n'est pas implanté dans le périmètre de protection de captages d'eau potable. Ces derniers sont implantés à environ 30 km au sud-ouest.

Les moyens mis en œuvre sur le site sont cohérent avec les obligations du Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux du bassin Artois Picardie et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'AA.

Au vu des moyens mis en œuvre, la société n'engendrera pas en fonctionnement normal d'impact significatif sur les milieux eaux.

AIR

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest, Ouest-Nord-Ouest et à moindre importance de secteur Nord-Est.

Les **rejets** du site dans l'atmosphère en fonctionnement normal proviennent principalement du rejet :

- les rejets diffus de par le stockage et la manipulation de produits pulvérulents
- les rejets des engins de manutention (grues, chargeuses) et de transport (camions).

Les principaux gaz rejetés par les engins proviennent de la combustion du fioul domestique. Ils sont peu significatifs au regard de la circulation avoisinante (autoroutes, industries)

Les rejets diffus des stockages de matériaux, plus ou moins pulvérulents, et par manipulation correspondent à des envois de particules.

Les produits pulvérulents sont stockés en intérieur de bâtiment pour la chaux, de très courte durée et arrosés par temps sec pour les autres matériaux. Les engins de manipulation (grues) sont spécifiquement conçus pour l'activité.

De par les moyens mis en œuvre, les rejets liés à l'envol de produits seront limités.

BRUIT

Les sources de bruits principales du site sont les opérations de manutention (circulation des engins, chute de matière) à quai.

Les sources de bruit ambiant sont principalement constituées par :

- activités du Port Autonome
- circulation sur le Port
- le passage de trains

Les premières habitations sont implantées sur la commune de Fort Mardyck à environ 1,5km au sud-est et séparées du site par d'autres sites industriels.

De par les sources de bruit environnantes déjà existantes enserrant le site (sites industriels), la localisation des sources de bruit (à quai) et des niveaux acoustiques mesurés en limites de propriété, les niveaux sonores au niveau des zones à émergence réglementées respecteront les valeurs limites règlementaires imposées par l'arrêté du 23 janvier 1997

DECHETS

L'activité du site est la manipulation de produits associés à un transit sur site.

Il n'y a pas d'opération de transformation ou de packaging réalisée.

L'activité sur le site n'engendre pas de déchets.

On notera les déchets générés par l'entretien des séparateurs hydrocarbures et des futurs bassins décanteur : hydrocarbures, matières en suspension. Ces déchets seront repris par les sociétés réalisant leur entretien.

TRANSPORT

Le site est implanté entre des zones d'activité industrielles du Port et le bassin maritime.

Le trafic généré par l'activité du Port est important et réparti suivant 3 modes de transport :

- trains
- navires et péniches
- camions

On notera également un trafic important de véhicules légers lié aux employés des différentes activités présentes sur le Port.

L'activité du site entraîne des trafics également pour ces 3 modes de transport.

Dans le contexte actuel, le transport multimodal maritime/fluvial ou ferroviaire est privilégié.


La part du trafic routier (camions) lié à l'activité en terme de tonnage est de 37% pour un transport par navires/bateaux/péniches de 50%.

De plus, 60% du transport par camion reste sur le port (clients industriels). La part du trafic camion représente moins de 1% du trafic autoroutier environnant.

Ainsi, de par la localisation des importateurs/exportateurs et l'utilisation multimodale du transport, l'impact de l'activité du site en dehors du Port Autonome sera négligeable.

FAUNE FLORE

Bien que subissant une pression industrielle forte, la zone du Grand Port Maritime de Dunkerque comprend des espaces naturels remarquables, notamment les Dunes du Clipon et la zone Natura 2000 des Bancs de Flandres.

 SOCOTEC INDUSTRIES	SEA BULK– Quai de Grande Synthe – GRANDE SYNTHE	Dossier
	DOSSIER DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE ET D'EXTENSION D'ACTIVITE	S 299793
	Résumés non technique	10/104669

L'évaluation des incidences fait ressortir une absence d'incidence sur les habitats et les espèces présentes au sein du site Natura 2000 des Bancs des Flandres.

SANTE

Les principaux rejets pouvant avoir un impact sur la santé correspondent aux rejets atmosphériques des installations, des engins (camions, grues) et lors des stockages et manipulations extérieurs des matériaux.


Les rejets liés à l'activité sont limités et peu importants au regard du bruit de fond de la zone d'implantation.

En considérant :

- les particules pouvant spécifiquement être émises par l'activité : stockage et manipulation des matériaux pulvérulents
- les résultats des mesures dans l'environnement réalisées par l'organisme de surveillance de la qualité de l'air : concentrations maximales en particules (particules de diamètre inférieur à 10 µm) liées à l'ensemble des activités (dont le site) pour l'agglomération dunkerquoise

il n'apparaît pas d'effets inacceptables pour la santé.

Au vu de la nature des rejets, des quantités émises, des moyens mis en œuvre pour limiter l'envol de particules au stockage et à la manipulation des matériaux, le risque d'impact sanitaire lié à l'activité du site est faible.

	SEA BULK– Quai de Grande Synthe – GRANDE SYNTHE	Dossier
	DOSSIER DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE ET D'EXTENSION D'ACTIVITE	S 299793
	Résumés non technique	10/104669

ETUDE DE DANGER

Nous retiendrons que le danger principal pour l'activité est l'incendie des stockages extérieurs de matériaux combustibles (pneu, bois).

Concernant les phénomènes naturels, la zone d'implantation n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels.

Concernant le risque technologique, il existe des installations classées pour la protection de l'environnement dans l'environnement du site au régime de l'autorisation et de l'autorisation avec servitude. Le site peut être concerné par les effets d'un accident potentiel sur ces sites :

- scénario d'explosion des silos de Nord Céréale
- scénario d'incendie du site Arcelor Mittal

Au regard des ces risques, de nombreux moyens de prévention sont mis en œuvre au niveau du site non seulement techniques (implantation des stockages les uns par rapports aux autres et vis-à-vis des limites de propriétés, surveillance, compactage des tas,...) mais également organisationnels et humains (consignes de sécurité, procédures de vérification et maintenance, information et formation du personnel à la sécurité).

Pour les incendies de la zone de stockage de combustibles (stockages maximaux de bois et de pneumatiques broyés) compte tenu des mesures de maîtrise de risque, l'analyse des risques aboutit à un risque résiduel à surveiller.

Les effets létaux liés à ces scénarios seront contenus à l'intérieur du site et les effets irréversibles n'atteindront pas d'installation voisine.

Un groupe moto-pompe permettra d'assurer la défense incendie à partir des eaux du bassin maritime (débit de 600 m³/h). De plus, deux bateaux d'intervention spécialisés en défense incendie peuvent également intervenir. Enfin, l'implantation d'un réseau de poteaux incendie est à l'étude avec les services du Grand Port Maritime de Dunkerque afin de compléter les moyens existants.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES EFFETS DU SITE SUR L'ENVIRONNEMENT

Domaine concerné	Objectif	Équipement de prévention / réduction ou actions mises en place	Coût	Année	Commentaires
EAU/SOL	Réduire les impacts sur les eaux	Bassins décanteur/tampon	-	2016	Pris en charge par le GMPD
EAU/SOL	Réduire l'impact sur les eaux/sols	Réfection des voiries Parcs de stockage étanches « rétentionnés »	-	2016	Pris en charge par le GMPD
EAU/SOL	Réduire les consommations d'eau du réseau	Gestion raisonnée de l'arrosage des stockages	-	Action permanente	Pris en charge par Sea Bulk
AIR	Réduire les émissions de poussière des stockages	Arrosage des parcs de stockage par grand vent		Action permanente	Moyens mobiles à la charge de Sea Bulk